



CENTRE DE LOISIRS, PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

COMMENT SE RÉINSCRIRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Le guide explicatif

Chers parents,

Si vous souhaitez réinscrire votre (vos) enfant(s) à la rentrée de septembre 2025 au restaurant scolaire, aux activités du centre de loisirs (périscolaire, mercredis, vacances et école des sports) géré par le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est temps **d'actualiser votre dossier sur l'espace famille.**

On vous explique ici la procédure en 3 étapes.

*à faire dès le
15 avril !*





ÉTAPE 1

Chargement des pièces justificatives nécessaires

Chargez ici l'ensemble des documents pour vos enfants :

- Une attestation de quotient familial CAF seulement si < 1500€
- La fiche de renseignements complémentaires 2025-2026.
- Un justificatif de domicile de moins de 1 mois.

ÉTAPE 2

Chargement des documents sanitaires de l'enfant si besoin

- le vaccin DT Polio à jour :
Si la date de validité est au 09/09/25, vous n'aurez pas d'accès aux réservations après cette date.
- le protocole d'accueil individualisé (PAI), si votre enfant est concerné.

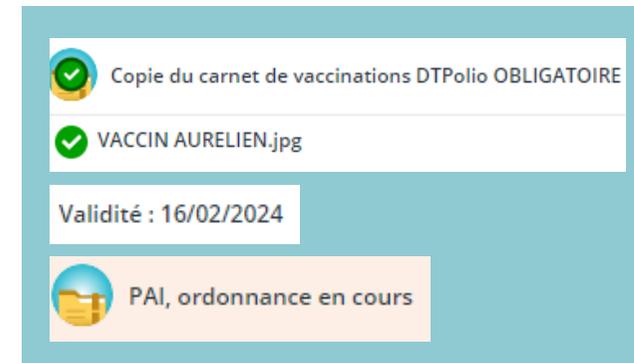


Le temps que nos services vérifient et valident vos documents.
Dès réception du mail "Dossier complet - accès aux réservations", vous pourrez passer à l'étape suivante.

ÉTAPE 3

Inscription aux activités et réservation de vos dates

Sélectionnez la ou les activités de votre enfant (restaurant scolaire, périscolaire ou centre de loisirs). N'oubliez pas de **réserver** vos jours dans le planning de votre/vos enfant(s) et **d'enregistrer**. L'inscription seule ne suffit pas !





QUELQUES DERNIERS PETITS CONSEILS QUI ONT LEUR IMPORTANCE ...



Le délai de traitement de vos documents peut prendre du temps en fonction du nombre de dossier à traiter.

Restauration scolaire

Afin de pouvoir réserver les jours de cantine pour la rentrée de septembre, votre dossier COMPLET doit impérativement être déposé en ligne avant le **15 août 2025**.

Centre de loisirs

Le nombre de places étant limité, il est conseillé de **faire vos démarches le plus rapidement possible**.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés.

Centre de loisirs, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



24 rue Beauvallon

le lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30-9h30



le lundi, mardi, mercredi et jeudi 16h15-18h15

04 74 61 25 46

Service scolaire



En mairie, 3 rue du Ban Thévenin

le lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h00

le lundi, mardi et jeudi 13h30-17h30



04 74 46 08 86

